Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'544'000.- pour la reconstruction de la passerelle des Cornes-Morel

(du 28 octobre 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Contexte

La passerelle qui relie la rue de la Croix-Fédérale au complexe Esplanade a été construite en 1995 par les entreprises Bosquet, aujourd'hui disparue, et Conrad Kern, spécialisée dans les échafaudages. Cette structure métallique en éléments tubulaires a été conçue à titre provisoire, puisqu'elle était censée être remplacée à relativement court terme par un ouvrage définitif.

Des contrôles ont été effectués tous les ans ou tous les deux ans jusqu'en 2022, déclenchant diverses réparations au fil du temps. Aucun problème structurel n'a été documenté. Après la tempête du 24 juillet 2023, une inspection a été diligentée et n'a révélé aucun problème. Les Chemins de fer du Jura (CJ) se sont néanmoins inquiétés de l'état de l'ouvrage et ont relevé qu'en tout état de cause, ils ne tolèreraient cette passerelle que pour une durée résiduelle de 5 ans. Le 23 septembre 2024, Conrad Kern a fait parvenir au Service technique un rapport indiquant en plusieurs points une accélération de l'usure de l'ouvrage.

Dès lors et afin d'assumer sa responsabilité vis-à-vis des ouvrages communaux, le Conseil communal a fait fermer la passerelle au trafic piétonnier, dès le lundi 2 décembre 2024. La passerelle a été démontée courant 2025.

Stratégie pour l'avenir de la liaison

La fermeture de la passerelle a naturellement engendré de vives réactions dans le quartier, puisque sans elle, la liaison entre Esplanade et l'arrêt de bus Monique-Saint-Hélier n'est plus possible, alors que cet arrêt dispose d'une desserte avec une cadence et une amplitude horaire sensiblement plus élevées que l'arrêt Esplanade de la ligne 312, sur la rue Fritz-Courvoisier. De même, l'accès au collège de Bellevue et aux classes et accueil parascolaire de la Croix-Fédérale depuis Esplanade sont nettement allongés.

Des comptages effectués peu avant la fermeture de la passerelle ont montré que sa fréquentation quotidienne est de l'ordre de 400 piéton-nes, dont environ une moitié d'écolier-ères. Par ailleurs, les analyses montrent que si la passerelle permettait le passage des usager-ères à mobilité réduite (y compris poussettes et cyclistes), le potentiel de fréquentation pourrait atteindre 600 personnes par jour. Dans ces conditions, la réouverture d'une liaison entre Esplanade et les Arêtes s'avère indispensable.

Des solutions transitoires ont été esquissées pour réduire le détour en attendant la reconstruction d'un franchissement, soit en longeant la voie CJ au nord pour rejoindre le quai de la halte de l'Est, soit en aménageant un cheminement dans le prolongement de la rue de l'Est jusqu'à Esplanade. Malheureusement, ces itinéraires n'ont pas pu être concrétisés; le premier car l'Office fédéral des transports (OFT) refuse catégoriquement qu'un quai ferroviaire serve au transit des piéton-nes qui ne sont pas usager-ères des transports publics, le second en raison du refus de propriétaires d'autoriser le passage de piéton-nes sur leur terrain privé. Dès lors, seule la reconstruction d'un franchissement de la voie CJ permet de rétablir la liaison manquante.

Avant-projet

Une étude d'avant-projet a été mandatée à un bureau spécialisé en ouvrages d'art. Deux variantes ont été évaluées : un passage supérieur (passerelle) et un passage inférieur (sous-voie). La variante d'un passage à niveau n'a pas été évaluée, dans la mesure où l'OFT n'autorise plus de nouveaux franchissements à niveau en pleine voie pour des questions de sécurité.

Afin de respecter les exigences de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), les variantes prévoient de franchir la forte dénivellation au moyen d'un ascenseur.

Le devis d'avant-projet, avec une précision de +/- 25%, estime les montants suivants pour les deux variantes (arrondis à CHF 10'000.-) :

	Passage supérieur	Passage inférieur
Travaux de construction	CHF 910'000	CHF 1'520'000
Honoraires	CHF 250'000	CHF 330'000
Divers et imprévus (15%)	CHF 170'000	CHF 280'000
TVA (8,1%)	CHF 110'000	CHF 170'000
Total	**CHF 1'440'000**	**CHF 2'300'000**
Différence	*0*	*+ 60%*

La différence entre les deux variantes est substantielle et le passage inférieur cumule les inconvénients, en termes d'entretien, de risque de dégradations et de sentiment de sécurité. La variante "passage supérieur" est donc privilégiée.

Développement de l'avant-projet et devis

Franchissement de la voie CJ

L'avant-projet prévoit une passerelle de 22 m de portée, avec une largeur utile de 3,50 m permettant un déneigement facilité de l'ouvrage et la circulation des cycles en parallèle des piéton-nes jusqu'à l'ascenseur. Une sous-variante avec une largeur utile réduite de 2,00 m a été générée, afin de vérifier les impacts potentiels sur les coûts. Il n'en ressort qu'une économie de 6% (CHF 76'000.- TVA incluse), mais la praticabilité de la passerelle s'en trouve réduite et les possibilités de déneigement aussi. La passerelle de 3,50 m doit être privilégiée.

Franchissement du dénivelé

La différence de niveau entre l'accès nord et la culée nord de la passerelle est de 9,42 m. Cette dénivellation peut être franchie au moyen d'un ascenseur, de dimensions intérieures de 2,10 m x 1,10 m, ou d'un escalier tournant autour de la cage d'ascenseur, en un tour et un quart.

La variante d'accès au moyen d'une rampe a été écartée en raison des emprises très importantes qui seraient nécessaires et du renchérissement très sensible du projet qui en découlerait. En effet, pour qu'une rampe soit

conformes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les déclivités ne doivent pas être supérieures à 6%. Avec le dénivelé à franchir, une rampe de 157 m serait nécessaire.

Accès nord

La passerelle actuelle, vu son statut provisoire, n'avait jamais fait l'objet d'une régularisation foncière. Il sera donc nécessaire d'acquérir le terrain sur lequel viendra s'implanter la culée nord de la passerelle et son accès depuis les Cornes-Morel.

Il est prévu de réaliser deux chemins, l'un depuis la coursive sud du quartier Esplanade, le long de la voie CJ, l'autre depuis le pied des escaliers situés contre le flanc ouest d'Esplanade, afin de disposer d'un accès pour les personnes à mobilité réduite depuis la rue Fritz-Courvoisier.

Accès sud

L'accès sud s'effectuera comme aujourd'hui par l'accès aux bâtiments Croix-Fédérale 15 à 25, avec la possibilité de rejoindre directement l'arrêt transN Monique-Saint-Hélier par les escaliers ou, moyennant un détour de 50 m, à niveau par l'accès carrossable.

Devis

Le devis complet du projet est le suivant :

Travaux préparatoires (CAN 1)	CHF 119'000
Génie civil (CAN 2)	CHF 188'000
Gros œuvre (CAN 3)	CHF 353'000
Sécurité ferroviaire	CHF 22'000
Façades en verre et garde-corps	CHF 154'000
Éclairage et luminaires	CHF 16'000
Mise à la terre	CHF 6'000
Ascenseurs	CHF 56'000
Total Construction hors TVA	***CHF 914'000***
Honoraires ingénieur civil	CHF 157'000
Honoraires architecte	CHF 22'000
Études mise à la terre	CHF 27'000
Études géologiques	CHF 22'000
Géomètre	CHF 17'000
Honoraires génie ferroviaire	CHF 11'000
Total Honoraires hors TVA	***CHF 256'000***

Divers et imprévus (15%)	***CHF 175'000***
Total Travaux hors TVA	**CHF 1'345'000**
TVA (8,1%)	CHF 109'000
Total Ouvrage TVA incluse	**CHF 1'454'000**
Acquisitions foncières	CHF 60'000
Frais de mutation et de servitudes	CHF 30'000
TOTAL PROJET TVA INCLUSE	**CHF 1'544'000**

Une demande de subventionnement a été déposée dans le cadre du Projet d'agglomération. Les recettes potentielles qui y sont associées ne sont pas connues pour l'heure.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes fixées par le programme de législature et en particulier avec l'axe "*Une mobilité partagée*".

Conséquences sur les finances

La demande de crédit d'engagement s'élève à CHF 1'544'000.- pour les dépenses d'investissement.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.3% (30 ans) des dépenses.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 1'544'000- x 3.3%	CHF 51'000
Intérêts 2% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 15'000
Soit une charge annuelle moyenne de :	**CHF 66'000**

Calendrier

Ce crédit figure au budget des investissements 2027 qui vous sera présenté en décembre 2026 pour un montant de CHF 500'000.- de dépenses en 2027, qui couvriront les études de détail, la procédure de permis de construire, la

coordination ferroviaire ainsi que certains travaux préparatoires. Le solde du budget sera sollicité en 2028 pour la réalisation de l'ouvrage.

Conséquences sur les ressources humaines

L'établissement des études de détail et la direction locale des travaux seront confiés à des mandataires spécialisés. Le suivi du projet sera néanmoins assuré par l'un des chefs de projets du secteur génie civil du Service technique.

Collaboration intercommunale

Aucune collaboration avec d'autres communes. Le projet nécessitera toutefois une collaboration étroite avec les CJ.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Néant

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental
La nouvelle passerelle permettra d'encourage et d'améliorer la mobilité douce dans cette partie de la ville.

b) Aspect social
La nouvelle passerelle rétablira la liaison entre le quartier Esplanade et celui des Arêtes, ainsi qu'avec la ligne 301 à cadence élevée, favorisant ainsi le désenclavement d'Esplanade. En outre, les déplacements des personnes à mobilité réduite seront significativement améliorés par rapport à la passerelle précédente.

c) Aspect économique
La nouvelle passerelle améliorera l'accessibilité du quartier Esplanade et revalorisera ainsi ce complexe immobilier.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville
Même si les impacts directs de la passerelle sont locaux, ils contribuent à la promotion de la mobilité douce en ville et, ainsi, à l'évolution des espaces urbains.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments lors de sa séance du 26 octobre, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présent-es.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Bregnard	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.
Un crédit d'engagement de CHF 1'544'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la reconstruction de la passerelle des Cornes-Morel.

Art. 2 Ce crédit figurera au compte des investissements du service 712 Entretien constructif – Voies circulation – Ouvrages.

Art. 3
L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.3% (30 ans).

Art. 4
Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Art. 5
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 17 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente	Le secrétaire
Mathilde Reverchon	Jean-Jacques Tritten